

MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER 76740

CONVOCATION DU 27 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 05 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le cinq mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Stéphanie CAPRON, Gérard BLONDEL.

Absents excusés :

Madame Fanny LOURETTE qui donne pouvoir à Madame Agnès VAN COLEN
Monsieur Pierre GAY qui donne pouvoir à Madame Marie-Hélène CHANGARNIER
Monsieur Franck MATTON qui donne pouvoir à Jean-Pierre CANU
Monsieur Jean-Luc CANU qui donne pouvoir à Monsieur Thierry WYSS

Des remarques ont été apportées par Monsieur Gérard BLONDEL au compte-rendu du 25 Février 2015 à savoir :

- Le problème à la salle du tennis de table ne concerne pas que l'isolation mais il faudrait faire une rénovation complète. Monsieur Thierry WYSS fait part du passage de Monsieur ANGER, Menuisier à Avremesnil. De plus, les vélux sont très difficile à ouvrir, mais les tiges qui servaient à les ouvrir ont disparu.
- Le terrain rue des Gimblays a été acheté par la commune et à quel prix ? Monsieur Le Maire répond qu'il a été acheté en 2009 pour un montant arrondi à 103 800 € et revendu pour un euro symbolique à SODINEUF.
- Lutte contre le ruissellement : dans la rue du Bout de Bas, la mise en place de deux bourrelets est-elle suffisante, un troisième à la 3^{ème} entrée aurait pu être mis ? Monsieur Thierry WYSS souligne que les travaux réalisés ont été effectués selon le devis accepté par le Conseil.

- L'utilisation de la salle « La Bergerie » est presque inexistante, que pourrions nous faire ? Monsieur Le Maire précise qu'à l'avenir, le Conseil Municipal devra se poser les bonnes questions quant au devenir de la salle.
- A la salle la Grange, il avait été soulevé la mise en place d'un SAS à l'entrée.

Monsieur le Maire précise que ces remarques seront retranscrites sur le compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre CANU a été élu secrétaire.

REQUALIFICATION DU CHEMIN DES GROS CAILLOUX

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de la Commission d'appel d'offres concernant la requalification des gros cailloux. Après avis de la Commission et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 : VOIRIE –ASSAINISSEMENT

L'entreprise retenue est EBTP à BLANGY SUR BRESLE pour un coût des travaux s'élevant à la somme de 129 316.10 € HT soit 155 179.32 € TTC.
Elle apparait la mieux disante tant au niveau prix qu'au niveau technique et possède l'avantage d'être déjà présente sur le site.

Lot N°2 : RESEAUX DIVERS

L'entreprise retenue est BOUYGUES ENERGIES SERVICES à BARENTIN pour un coût des travaux s'élevant à la somme de 16 144.00 € HT soit 19 372.80 € TTC.

Elle est de loin la mieux disante tant au niveau prix et qu'au niveau technique.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à ce marché.

Monsieur Gérard BLONDEL demande si la commune supporte le coût des travaux dans son intégralité. Monsieur Le Maire précise qu'une convention a été signée avec BOUYGUES qui nous verse une participation de 200 000 €.

Monsieur Gérard BLONDEL souhaite connaître le devenir des deux arbres chemin des Gros Cailloux. Monsieur Le Maire précise qu'ils vont être abattus et que cela fait l'objet d'une variante au Marché. Cette option sera à discuter avec l'entreprise retenue.

Monsieur Gérard BLONDEL se demande si le carrefour actuel Rue des Gimblays va être aménagé et où le stationnement du bus se fera. Monsieur le Maire répond que des travaux supplémentaires seront vraisemblablement à prévoir.

Monsieur Gérard BLONDEL souhaite savoir si la station d'épuration et notre réseau d'eau supporteront ces nouvelles constructions. Monsieur Le Maire souligne que la station d'Épuration est suffisante. Pour l'eau, il y aura une quantité suffisante mais une faible pression. La pose d'un surpresseur est en cours de négociation avec VEOLIA.

LOCATION HEBDOMADAIRE DE LA SALLE « LA BERGERIE »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande concernant la location à la semaine de la salle « La Bergerie ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer la salle « La Bergerie » à la semaine du Lundi au Dimanche pendant la période du 1^{er} juin au 30 septembre. Un contrat de location sera établi. Il est bien entendu qu'elle sera utilisée uniquement pour des repas.

TARIFS DE LOCATION POUR LES PERSONNES SOTTEVILLAISES

Pour le week-end seulement : 280 €
Pour la semaine : 350 €
Une caution de 500 € sera demandée.

PAIEMENT D'UNE FACTURE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Maître d'œuvre INFRA SERVICE qui nous assiste pour la requalification des gros cailloux a envoyé une facture d'un montant de 794.10 €. Le Budget Primitif 2015 n'étant pas encore voté, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le mandat afin de régler cette dépense. Cette facture sera imputée à l'article 2313 Immobilisations en cours section d'investissement du budget 2015.

La séance est levée à 19 h 25.

